



## La sécurité foncière des femmes, un impératif pour pérenniser l'entrepreneuriat féminin au Burundi

► Au Burundi, les femmes représentent près de 70 % de la main-d'œuvre agricole (Nziku et al., 2025). Pourtant, elles ne possèdent presque jamais la terre qu'elles cultivent. Cette exclusion n'est pas seulement une question de justice sociale : elle constitue un frein majeur à la survie et à la croissance des entreprises dirigées par des femmes.

Selon l'Afrobarometer Policy Paper No. 22 (Tripp et al., 2016), 57% des Burundais s'opposent encore à ce que les filles et les garçons aient les mêmes droits d'héritage sur la terre familiale.

Les femmes burundaises restent largement exclues de la propriété foncière. Dans un pays où 90% des affaires portées devant les tribunaux concernent le foncier, et où à peine 5% des terres sont officiellement enregistrées, les femmes restent quasiment invisibles dans les registres de propriété. Or, sans droit à la terre, pas de garantie. Les entreprises féminines restent confinées à la survie.

Qu'est-ce que cela change pour la survie d'une micro, petite ou moyenne entreprise dirigée par une femme ?

Auteur: **Janvier CISHAHAYO**  
chercheur au CDE

Burundi, Mars 2026

## **La sécurité foncière des femmes, un impératif pour pérenniser l'entrepreneuriat féminin au Burundi**

**Au Burundi, les femmes représentent près de 70 % de la main-d'œuvre agricole (Nziku et al., 2025). Pourtant, elles ne possèdent presque jamais la terre qu'elles cultivent. Cette exclusion n'est pas seulement une question de justice sociale : elle constitue un frein majeur à la survie et à la croissance des entreprises dirigées par des femmes.**

Selon l'Afrobarometer Policy Paper No. 22 (Tripp et al., 2016), [57%](#) des Burundais s'opposent encore à ce que les filles et les garçons aient les mêmes droits d'héritage sur la terre familiale. Les femmes burundaises restent largement exclues de la propriété foncière. Dans un pays où [90%](#) des affaires portées devant les tribunaux concernent le foncier, et où à peine [5%](#) des terres sont officiellement enregistrées, les femmes restent quasiment invisibles dans les registres de propriété. Or, sans droit à la terre, pas de garantie. Les entreprises féminines restent confinées à la survie. Qu'est-ce que cela change pour la survie d'une micro, petite ou moyenne entreprise dirigée par une femme ?

Tout. D'abord, sans titre foncier, impossible de présenter une garantie solide à une banque ou à une IMF. L'[étude](#) Examining the Effects of Inheritance Practices on Women's Socio-Economic Rights in Burundi (2025) montre que les règles successorales coutumières privent la majorité des femmes d'héritage foncier. Privées de ce principal actif, elles ne peuvent pas offrir de garantie réelle aux institutions financières. Résultat : un accès extrêmement limité au crédit formel, essentiel à la création et à la pérennisation d'une entreprise.

Les conséquences sur l'entrepreneuriat féminin sont directes et mesurables. Les recherches de [Nziku et al.](#) (Women Entrepreneurship Policy in Sub-Saharan Africa, 2024 et Women's Entrepreneurship in Burundi : Socioeconomic Barriers, 2025) démontrent que les entreprises dirigées par des femmes ont un taux de mortalité significativement plus élevé que celles dirigées par des hommes. La principale raison invoquée est le manque de capital et surtout de collatéral foncier.

Quand une femme ne contrôle ni la terre ni la maison, elle se tourne vers des micro-entreprises à très faible intensité : petit commerce, transformation artisanale, services informels. Ces activités restent [peu profitables](#), à faible productivité, très

sensibles aux chocs et donc à une forte mortalité. L'accès à la terre structure le type d'activité possible.

L'[article](#) de Niiranen (No Land, No Food, 2024, The Fletcher Forum) va plus loin. L'insécurité foncière des femmes aggrave la crise humanitaire et alimentaire tout en limitant sévèrement leur capacité entrepreneuriale. Une femme qui perd l'accès à la terre en cas de divorce, de décès du conjoint ou de conflit familial perd également son lieu de production et sa clientèle. Cette vulnérabilité explique en grande partie la fragilité des entreprises féminines.

L'accès à la terre n'est pas seulement un droit ; c'est un levier économique décisif. Une femme qui dispose d'un titre foncier peut accéder plus facilement au crédit, investir dans son entreprise, créer des emplois et contribuer davantage à la croissance économique. Sans cette sécurité foncière, la majorité des entreprises féminines restent fragiles, informelles et de courte durée.

Pour transformer cette réalité, il est urgent d'aller plus loin :

- La mise en œuvre effective des lois sur l'égalité successorale ;
- La simplification de l'accès aux titres fonciers pour les femmes ;
- La sensibilisation des autorités locales et des familles sur l'importance économique de ces droits.

La réforme foncière centrée sur les droits des femmes n'est pas un sujet social annexe ; c'est une politique industrielle pour les MPME féminines et une question de développement économique stratégique. Tant que les femmes ne posséderont pas juridiquement la terre qu'elles travaillent, leurs entreprises resteront des châteaux de cartes. Si l'on veut augmenter le taux de survie des MPMEs féminines, il faut considérer la loi foncière et l'héritage comme des instruments économiques aussi importants que les lignes de crédit ou les programmes de formation. En d'autres termes : si l'on veut que les entreprises des femmes survivent et grandissent, il faut commencer par leur donner ce que l'économie burundaise a de plus précieux – un sol solide sous leurs pieds.



CDE is a research and education organization focusing on public policy reform for free and prosperity Burundi



CDE Great Lakes  
[www.centrefordevelopmentgreatlakes.org](http://www.centrefordevelopmentgreatlakes.org)